



Les PEP

RÉSEAU D'ASSOCIATIONS

AGIR POUR UNE ÉMANCIPATION

INCLUSION D'ENFANTS
À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS
EN SÉJOURS DE VACANCES



PRINCIPES

Les PEP militent pour que tous les enfants et adultes, sans aucune distinction, puissent bénéficier de vacances et de loisirs éducatifs. C'est un élément essentiel permettant la mise en place des parcours de vie de chacun.

L'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers (situation de handicap, maladie, troubles du comportement...) en milieu ordinaire est un engagement fort des PEP. Cette démarche d'inclusion nécessite des changements et des évolutions dans les pratiques professionnelles comme pendant les séjours de vacances. Inclure c'est anticiper l'accueil, les contenus, les activités éducatives, la pédagogie utilisée tout en prévoyant les accompagnements adaptés. Tout en développant des séjours en inclusion, les PEP restent un acteur majeur de séjours adaptés.

LA MISE EN PLACE DU PROJET D'INCLUSION

Pour que l'inclusion soit une réussite d'abord pour les enfants mais aussi pour les familles et les encadrants, le travail préalable en lien avec les représentants légaux est essentiel. Un entretien d'équipe avec la famille et l'enfant pourra avoir lieu pour échanger sur les attentes, les besoins, l'accompagnement, les activités à proposer...

Les PEP donnent alors à l'équipe éducative du séjour un moyen humain (réfèrent) supplémentaire pour faciliter l'inclusion. C'est bien l'équipe tout entière qui doit être mobilisée pour une vraie inclusion. Les PEP, au cas par cas, font appel à des professionnels ayant des connaissances spécifiques (LSF...).

Les PEP recommandent un contact avec les professionnels qui accompagnent l'enfant sur les autres temps éducatifs (établissement spécialisé, établissement ordinaire, accueil de loisirs, club sportif...) et de loisirs (club sportif...). Après un échange téléphonique avec les représentants légaux, **une fiche de renseignement** sera envoyée et retournée à l'association PEP pour faciliter l'inclusion et la réussite du séjour. C'est une base d'échanges pour proposer le séjour qui correspond le plus aux envies de l'enfant. S'il le souhaitent, un courrier complémentaire des représentants légaux et/ou des professionnels peut être, un atout non négligeable favorisant la réussite du séjour.

L'ENGAGEMENT DES PEP : DES VACANCES ACCESSIBLES À TOUS

L'association PEP (en lien avec l'association et la structure d'accueil) étudiera chaque situation individuellement tout en apportant une réponse rapide. Chaque réponse négative devra être motivée au regard d'une mise en danger de l'enfant et/ou d'autrui.

Les PEP tiennent à respecter **la mixité des publics** dans leurs séjours. Le directeur est à la disposition des familles et des professionnels pour faire un retour sur le déroulement du séjour par une procédure commune à tous les autres enfants.

LA DÉMARCHE MISE EN PLACE PAR LES PEP

- Rédaction d'un projet d'accueil /de séjour, avec les acteurs concernés : Il s'agit ici d'organiser « le bon séjour » (en terme de durée, d'activités...) qui offre la plus grande sécurité et la plus grande réussite.
- Selon le besoin particulier, recherche de la faisabilité en fonction du centre et/ou du séjour retenu et proposé,
- Contact avec l'établissement où l'enfant est scolarisé (établissement scolaire ou médico-social), en accord avec les parents.

Les PEP mettent tout en œuvre pour réussir l'inclusion de ces enfants et jeunes en garantissant des temps de vacances et de loisirs éducatifs de qualité.

DES ADULTES RÉFÉRENTS

- Majoritairement, les référents sont des animateurs faisant partie de l'équipe pédagogique du séjour. Il s'agit d'un moyen supplémentaire attribué à l'équipe qui va collectivement gérer la démarche d'inclusion.
- Dans certains cas de besoins d'accompagnement individuels, un animateur sera plus particulièrement le référent de l'enfant à besoins éducatifs particuliers.
- Pour des situations de handicap nécessitant une aide humaine soutenue et continue l'accompagnement pourra être assuré par un Assistant de Vie Scolaire et Sociale dans certains départements.
- Des financements peuvent être obtenus sous certaines conditions de même qu'une formation spécifique auprès d'organismes formateurs.